

CARRIÈRES RIVE-SUD INC.

Lévis, le 16 octobre 2008,

Madame Line Beauchamp,
Ministre du Développement durable, de l'environnement et des Parcs.
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G6R-5V7

Objet : Demande d'audience publique.

Projet : Construction du poste Anne-Hébert à 315-25kV et
De la ligne d'alimentation à 315 kV à St-Augustin de Desmaures.
Hydro-Québec.

Madame La Ministre,

Depuis 2007, notre Entreprise détient des droits d'exploitation d'une carrière de pierre granitique, signés avec des Propriétaires de St-Augustin de Desmaures. Ceux-ci sont payés sous forme de redevances au prorata des tonnes produites. Notre projet est situé dans un secteur boisé non cultivable, éloigné des résidences, en bordure de l'autoroute 40.

Nous avons également obtenu du Ministère des Transports du Québec, une autorisation d'utiliser les sorties existantes de l'autoroute 40, à la Halte routière de St-Augustin de Desmaures, afin d'éliminer tout trafic de véhicules lourds sur les voies routières municipales. Le tout sujet aux autorisations des divers paliers gouvernementaux, nécessaires pour obtenir les droits légaux d'exploitation.

En décembre 2007, nous avons été informés par les propriétaires des lots que nous prévoyions exploiter, du projet d'Hydro-Québec de faire passer la ligne d'alimentation 315 kV sur la limite nord de notre projet. Nous avons rencontré le 15 janvier dernier trois officiers d'Hydro-Québec pour leur demander d'apporter selon nous des modifications légères au projet : soit de déplacer un pylône de quelques dizaines de mètres pour nous permettre de limiter les pertes de volume d'extraction

de la pierre et de sécuriser les infrastructures d'Hydro-Québec face à nos opérations futures. Demande qui est demeuré sans réponses de la part d'Hydro-Québec.

Le 23 septembre dernier, j'ai assisté à une soirée publique d'information donné par le Bape et Hydro-Québec, et j'ai profité de l'occasion pour reparler aux mêmes officiers d'Hydro-Québec concernant notre projet. Un rendez-vous m'a été accordé le 7 octobre avec Monsieur Yves Croft d'Hydro-Québec pour lui expliquer le tout. Ce dernier m'est revenu quelques jours plus tard, me signifiant qu'Hydro-Québec ne pouvait donner suite à notre demande. Pour ces motifs de non-entente avec le promoteur, nous demandons une audience publique afin de faire valoir nos points.

Notre projet d'exploitation de carrière de pierre granitique, dans ce secteur devrait :

- sécuriser le Gouvernement du Québec, les municipalités et consommateurs de pierre pour les vingt cinq prochaines années, dans le secteur ouest de Québec.
- diminuer les impacts de transport, de pollution reliée au transport et de détérioration du réseau routier en raison de la proximité du site vers la ville.
- la diminution du transport apportera également des économies financières importantes pour les divers paliers gouvernementaux utilisateurs des produits.
- Créer près de 25 emplois saisonniers dans le secteur.
- Pour les utilisateurs, avoir une qualité de pierre supérieure (Granit) pour leur consommation, ce qui prolongera la durée de vie des infrastructures.
- Le projet de loi 87 de votre Gouvernement qui prend force en janvier 2009 apporterait des retombés économiques importantes pour la Ville de St-Augustin en redevances sur les produits sortants de la carrière.

Nous voulons vous signaler Madame La Ministre, que nous sommes en accord et appuyons le projet d'Hydro-Québec. Nous reconnaissons l'importance de la réalisation du projet. Tout ce que nous demandons, c'est d'être entendu sur les points décrits précédemment. Nous sommes ouverts à toutes discussions ou médiations afin de pouvoir rencontrer les attentes des deux parties.

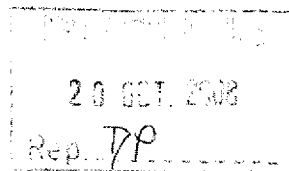
Ce document vous est adressé par télécopieur et l'original suivra par la poste.

Merci de votre attention, Madame La Ministre, et soyez assuré de notre bonne volonté dans ce dossier.

Bien à vous,

Jacques Beaupré.
Directeur Général.

c.c. Monsieur Yves Croft Hydro-Québec.



**SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS
DE LA RÉGION DE QUÉBEC**

Le 17 octobre 2008

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

**OBJET : Projet de construction du poste Anne-Hébert à 315-25 kV et de la ligne
d'alimentation à 315 kV à Saint-Augustin-de-Desmaures**

Madame la Ministre,

Le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec vous demande de tenir des audiences publiques concernant le projet cité en rubrique. Les motifs du Syndicat portent sur la localisation de la ligne d'alimentation du poste Anne-Hébert.

Au cours des consultations tenues par Hydro-Québec avant le dépôt officiel du projet à votre attention, il est apparu que certains intervenants ne voulaient pas voir cette nouvelle ligne de transport d'énergie «gâcher» le paysage à l'entrée ouest de la ville de Québec.

La solution trouvée par Hydro-Québec détourne la ligne d'alimentation en la faisant passer en terrains boisés de façon à ce qu'elle soit le moins visible possible. C'est ce que nous comprenons des critères de localisation du tracé indiqué à la section 5 du document résumé.

Madame la Ministre, nous croyons qu'un débat public doit se tenir sur les priorités de protection de l'environnement. Nous trouvons surprenant qu'une étude d'impact sur l'environnement conclut qu'il est préférable de déboiser une forêt plutôt que de passer dans un milieu déjà perturbé.

Nous sommes bien conscients de la nécessité de l'implantation du poste Anne-Hébert et la construction de la ligne pour l'alimenter. Nous sommes donc en sa faveur. Nous souhaitons seulement que le débat se fasse sur les priorités de protection environnementale.

.../2

Un fonds d'aménagement forestier durable

Que vous répondiez favorablement ou non à notre demande de tenir des audiences, nous sommes bien conscients que la ligne d'alimentation du poste Anne-Hébert, comme toute ligne d'alimentation avant elle, passera forcément en milieu forestier pour une portion de son trajet.

Le Syndicat souhaite vous soumettre l'idée d'obliger Hydro-Québec, de même que tout transporteur d'énergie utilisant des milieux forestiers, à contribuer à un fonds d'aménagement forestier durable destiné prioritairement aux propriétaires forestiers touchés par le passage du réseau énergétique.

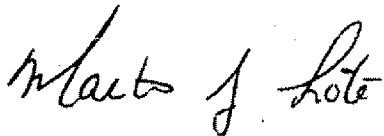
Nous avons déjà amené cette suggestion dans le cas du pipeline Saint-Laurent et elle a été favorablement accueillie par Ultramar de même que par les commissaires du BAPE et de hauts fonctionnaires de votre ministère. Le rôle positif des forêts dans la lutte aux changements climatiques causés par les gaz à effet de serre n'est plus à démontrer.

Selon nous, on devrait obliger les promoteurs de projets entraînant un déboisement à compenser non seulement les propriétaires du terrain, mais aussi la forêt elle-même en leur exigeant de contribuer à un éventuel **fonds d'aménagement forestier durable**.

Nous n'avons pas de projet précis à vous déposer, mais nous croyons que le sujet pourrait faire l'objet de discussions entre vous et le ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Nous sommes aussi tout disposés à en discuter avec vous si le besoin est.

Je vous prie donc, Madame la Ministre, d'accepter mes plus sincères salutations.

Le président,



Martin J. Côté

MJC/cg